



## **Déclaration liminaire CTSD ASH du jeudi 21 décembre 2017**

L'Unsa Éducation tient à souligner toute l'importance que revêt ce comité technique spécifique ASH.

Compte-tenu de la politique menée vers une école inclusive que l'Unsa Éducation appelle de tous ses vœux, compte-tenu des décisions politiques récentes concernant l'accompagnement des élèves relevant du handicap au sein de l'institution scolaire, compte-tenu de la parution des dotations en postes enseignants 1er et 2<sup>nd</sup> degrés au niveau académique (plus 271 et plus 94 équivalents temps pleins), compte-tenu des demandes de création d'unités d'enseignement externalisées depuis les établissements éducatifs et médicaux, l'Unsa Éducation attend avec une certaine impatience de savoir comment les problématiques rencontrées par les écoles, les collèges, les lycées vont pouvoir trouver solution dans la scolarisation adaptée nécessaire pour tous ces élèves à besoins particuliers. Cela ne peut se faire au détriment des conditions de travail des personnels, ce qui, malheureusement, est parfois, trop souvent encore le cas.

L'Unsa Éducation milite pour une inclusion scolaire réussie, engageant tout le système éducatif dont vous êtes le garant M. L'Inspecteur d'Académie.

Que dire des conditions de scolarisation rencontrées dans certaines classes quand un élève est présent à défaut d'avoir obtenu une scolarisation adaptée dans le cadre d'un IME, d'une ULIS ou d'un ITEP ?

Que penser des appels de plus en plus nombreux de collègues qui se trouvent démunis dans leur proposition de scolarisation devant des élèves au comportement plus que déroutant soit par pathologie soit par déficience ?

Que penser de certains territoires qui ne se voient pas proposer de structures adaptées pour des élèves à besoins particuliers ? Comment les prendre en compte sans contraindre les élèves à des déplacements quotidiens lourds ?

Que penser des établissements qui peinent dans le recrutement de personnels AVS-CUI pour l'accompagnement des élèves ?

Que penser de la difficulté rencontrée dans la mise en place de la nouvelle formule des EGPA ?

Si les personnels souffrent, l'établissement s'en ressent et alors l'élève est en souffrance.

Le département de la Loire a toujours eu une attention particulière et une politique assez dynamique vis à vis de l'inclusion scolaire et de l'adaptation scolaire, espérons qu'elle pourra trouver un second souffle très rapidement.

Pour l'Unsa Éducation

Anne Brunet, Véronique De Haro, Dominique Furnon